



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de conseillers en exercice : <b>39</b>	Date de convocation : <b>28 octobre 2025</b>
Nombre de conseillers présents : <b>28</b>	
Nombre de suffrages exprimés : <b>36</b> dont : <b>8 pouvoirs</b>	

### SÉANCE DU 04 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre du mois de novembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à Chaptuzat.

#### Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, Emmanuelle DE CASTRO, André DEMAY, Claude DENIER, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Pascal LABBE, Jean-Luc LAQUENAIRE, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Matéo MOREL, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Thierry SEGUIN, Guy TIXIER, Carmen FUENTES (suppléante de Stéphane BARDIN), Catherine CUZIN

#### Absents ayant donné un pouvoir :

David DESPAX a donné pouvoir à Gilles MAS, Roland GENESTIER a donné pouvoir à Jean-Jacques MATHILLON, Emilie GOURBEYRE a donné pouvoir à Thierry SEGUIN, Guillaume LAURENT a donné pouvoir à Claude RAYNAUD, Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS, Pascale MORIN a donné pouvoir à Matéo MOREL, Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT, Vanessa ROLLET a donné pouvoir à Luc CHAPUT

#### Absents représentés :

Stéphane BARDIN

#### Absents :

Marc CARRIAS, Stéphane HOUSSIER, Pierre LYAN

Secrétaire de séance : Stéphane CHABANON

**Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.**

Délibération n°2025\_181 : **Mobilité - Convention pour la fourniture de mobilier urbain aux communes dans le cadre du stationnement vélo**

#### Domaines de compétences par thèmes - Transports

Rapporteur : Luc CHAPUT

*Vu le code général des collectivités territoriales,*

*Vu la délibération n°2024-116 de la communauté de communes Plaine Limagne en date du 23 septembre 2024 portant sur la convention de délégation de compétences entre la région Auvergne-Rhône-Alpes,*

*autorité organisatrice de la mobilité, et la communauté de communes Plaine Limagne, pour l'organisation de services en matière de mobilité active sur son territoire, Considérant la politique de mobilité active de la communauté de communes Plaine Limagne et en particulier l'élaboration de son schéma directeur cyclable,*

La communauté de communes Plaine Limagne souhaite équiper l'ensemble de son territoire en stationnement cyclable. Pour cela, un marché de fourniture de mobilier urbain dédié au stationnement cyclable (arceaux et abris) a été établi.

Il est proposé de fournir ce mobilier urbain à l'ensemble des communes membres sous forme d'une mise à disposition du mobilier. Cette mise à disposition est encadrée par un règlement annexé à la présente délibération.

Une convention, annexée à la présente délibération, sera établie entre la communauté de communes Plaine Limagne et chacune des communes bénéficiaires.

**→ Le conseil communautaire, à l'unanimité décide :**

- d'approuver la fourniture aux communes membres de Plaine Limagne de mobilier urbain dédié au stationnement cyclable sous forme d'une mise à disposition,**
- d'autoriser le président à signer le règlement et les conventions tels qu'annexés à la présente délibération,**
- d'autoriser le président à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en place du projet.**

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour extrait certifié conforme

À Aigueperse, le 18 novembre 2025

Le secrétaire de séance,

Stéphane CHABANON

*Signé électroniquement*

Le président,

Claude RAYNAUD

*Signé électroniquement*